

Commission des dynamiques territoriales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrain à FROESCHWILLER

Rapport n° CP/2015/326

Service gestionnaire:

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'une parcelle de terrain sise à FROESCHWILLER au profit d'un particulier.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande d'un particulier qui souhaite acquérir une parcelle située le long de la RD 189 sur le ban de la commune de FROESCHWILLER.

Cette parcelle ne présentant pas d'intérêt pour les besoins du Département du Bas-Rhin, il a été convenu de répondre favorablement à cette demande.

La cession porte sur la parcelle cadastrée sous :

- Section 17 n° 216 d'une surface totale de 0,14 are

Il s'agit en effet d'un délaissé de voirie, qui a perdu de fait son caractère de dépendance du domaine public routier et qui peut être aliéné sans déclassement.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans le secteur, des dispositions d'urbanismes applicables, et après consultation de France Domaine, le prix de vente a été proposé à 70€/are soit 9,80 € pour la propriété précitée.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- approuve la cession de la parcelle cadastrée sous section 17 n°216 à FROESCHWILLER, d'une contenance de 0,14 are, au prix de 70 €/are;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative;

Elle désigne, par ailleurs, M. Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,

Frédéric BIERRY